



Réclamation URSSAF à une association

Par **ILARIO**, le **04/12/2011** à **11:14**

Bonjour,

Mon mari est l'ancien président d'une association que nous avons créée en 2004. Cette association a cessé ses activités en 2007, mon mari n'est plus président depuis 2006.

Nous venons de recevoir un acte d'huissier de la part de l'URSSAF qui nous réclame 1900 euros sur des charges qui n'auraient pas été payées lors de l'embauche d'une salariée.

Plusieurs problèmes se posent : nous ne savons pas qu'il restait des charges à payer. Nous n'avons eu aucune nouvelle depuis toutes ces années et aujourd'hui, nous ne savons même pas qui a les papiers de l'association étant donné que nous n'y sommes plus depuis 2007.

Est-ce qu'il n'y a pas prescription? Y a-t-il un risque que l'URSSAF prenne sur nos biens propres? Nous sommes très inquiets de la situation et ne savons pas trop comment réagir...

MERCI pour vos renseignements!

Par **ILARIO**, le **07/12/2011** à **11:56**

Bonjour,

Il s'agit d'une association loi 1901 "classique".

Avez-vous besoin d'autres précisions? Si oui, lesquelles?

Cdt

Sandrine D